



Article du 28/11/2002 par : Karine PIGANEAU

Recrutement de médecins étrangers : l'insatisfaction est générale

Ni les internes ni les chefs de clinique, pas plus que les représentants des médecins diplômés hors de l'Union européenne actuellement présents dans les hôpitaux ne trouvent leur compte dans le projet du gouvernement de recruter à l'étranger par voie de concours les spécialistes qui font ou vont faire défaut à la France.

Les précisions données par le ministère de la Santé sur ses intentions en matière de recrutement de médecins diplômés hors d'Europe (« le Quotidien » du 20 novembre) inquiètent beaucoup les internes et les chefs de clinique.

L'idée ne fait pas vraiment recette qui voudrait que, pour compenser la pénurie médicale, les pouvoirs publics organisent dès 2003 des concours par spécialité et que les lauréats de ces épreuves exercent à l'hôpital en tant qu'assistants spécialistes associés pendant trois ans avant de passer le concours de praticien hospitalier (PH) ou de s'installer en ville. Ce projet heurte les représentants des médecins en fin de cursus - l'ISNIH (Intersyndicat national des internes) et l'ISNCCA (Intersyndicat national des chefs de clinique assistants) - qui y voient une mauvaise réponse à une vraie question : celle, croisée, de l'inadaptation de la démographie médicale aux besoins des Français et du manque d'attrait des carrières de l'hôpital public.

Non à la « braderie » des conditions d'exercice

« Des collègues ayant une formation médicale initiale excellente n'ont actuellement aucune perspective hospitalière par absence de volonté politique de recrutement dans des conditions acceptables », écrivent les deux organisations. L'ISNIH et l'ISNCCA regrettent la volonté affichée par le ministère « de recruter du personnel sur un statut précaire (assistant spécialiste) peu payé ». « Brader la qualité d'exercice et les conditions d'exercice dessert toutes les parties du système de santé français (médecins étrangers, médecins français et patients) », mettent en garde les médecins et les chefs. En suggérant aux pouvoirs publics de ne pas mettre la charrue devant les bœufs, ils demandent « qu'enfin soient évalués les besoins et qu'une régulation pertinente et pérenne de la démographie médicale soit mise en place ».

Du côté des syndicats de médecins à diplôme étranger, on suit l'affaire de près, dans la mesure où les quelque 2 000 médecins diplômés hors de l'Union que le système d'intégration jusqu'à présent en vigueur a laissés sur la touche pourront se présenter aux futurs concours. Et le plan d'action du ministère n'est pas, de ce côté-là non plus, jugé satisfaisant. Le Syndicat Médical

Plus (SM+), par exemple, s'interroge : « *Que vont devenir les généralistes, les spécialistes issus de spécialités pléthoriques en France ?* » Il déplore que le futur dispositif prévoie de proposer aux médecins qu'il retiendra « *des statuts toujours précaires, sans certitude à l'issue* ». SM+ est irrité sur d'autres plans par le manque d'empressement du gouvernement à faire avancer la situation des médecins actuellement en voie d'intégration : « *Beaucoup attendent leur autorisation d'exercer la médecine en France, mais ça bloque ; le nouveau système de qualification, qui s'annonçait clair et équitable, est reporté.* » Il dénonce un « *changement de cap* » et va probablement déposer un préavis de grève pour la fin de l'année.

Le Syndicat national des praticiens adjoints contractuels (SNPAC) ne va pas aussi loin, mais, mécontent du tour que prennent les choses, il demande un rendez-vous urgent à Jean-François Mattei.

Victimes d'aberrations administratives à répétition, qui les ont empêchés jusqu'à maintenant d'accéder aux différentes formules d'intégration (c'est-à-dire de devenir praticien adjoint contractuel - PAC - ou de passer le certificat de synthèse clinique et thérapeutique - CSCT), 70 médecins environ, titulaires d'un DIS (diplôme interuniversitaire de spécialisation) nouveau régime (après 1992), dont certains sont aujourd'hui inscrits à l'ANPE, vont encore tomber sur un os avec les futurs concours par spécialités au motif que... leur diplôme n'est pas étranger. Emmenés par l'AMNRDISE (Association des médecins nouveau régime avec DIS ou équivalent), ils lancent aujourd'hui un appel au secours : « *Nous ne demandons pas qu'on nous applique le principe de préférence nationale, encore moins celui du passe-droit, mais tout simplement l'égalité de traitement.* »

Karine PIGANEAU